

MASTER ECMA

Aide à l'organisation du travail de recherche en vue de la rédaction des mémoires - proposition de calendrier

Ce *planning indicatif* a pour but d'aider les étudiant.e.s à organiser leurs semaines, compte tenu du travail intensif exigé par les cours et séminaires. Rappelons que ce planning relève *in fine* d'un travail commun entre la directrice / le directeur de recherche et chaque étudiant, en fonction du sujet et des méthodes de travail qu'il induit. Chaque étudiant.e veillera à consulter sa directrice ou son directeur pour convenir d'un planning qui puisse convenir à chaque partie.

Master 1	Master 2
<p>Pour rappel : le mémoire de Master 1 compte 40 pages.</p> <p>* entre le 10/12 et la sortie des congés de Noël : les étudiants transmettent à leur directrice/ teur</p> <ul style="list-style-type: none">- une esquisse de problématisation,- une ébauche de plan- un premier état de la bibliographie <p>* FIN FEVRIER Les étudiants rendent au minimum une dizaine de pages environ.</p> <p>* Au 1^{er} mai : toutes les parties du corps de mémoire sont remises à la directrice/ au directeur (= antépénultième version)</p> <p>* entre le 01/5 et le 25/06 : avant-dernières navettes entre la directrice/ le directeur et l'étudiant.e.</p> <p>* 25 juin : finalisation du mémoire pour une soutenance avant le 14 juillet</p> <p>* soutenance de septembre : La dernière navette entre directeur/ directrice et étudiant.e sera faite avant le 14/07, quelle que soit l'avancée du travail de rédaction. <i>Les étudiants prendront leurs dispositions et leurs responsabilités pour finaliser le mémoire en autonomie pendant l'été, sans que la directrice/ le directeur ne soit tenu.e de relire les pages.</i></p> <p>Dépôt des mémoires entièrement finalisés aux 2 membres du jury au plus tard le 1^{er} septembre.</p>	<p>Le mémoire de Master 2 compte entre 80 et 100 pages</p> <p>* avant le 11 décembre : les étudiants remettent à leur directrice/ teur un document pour validation de la préfiguration de mémoire¹</p> <p><i>Pour les étudiants ayant défini leur sujet plus tardivement, les documents pourront, à titre exceptionnel et en accord avec le directeur/ la directrice de recherche, être remis le premier jour de la rentrée de janvier.</i></p> <p>* FIN FEVRIER : les étudiants rendent entre 20 et 30 pages environ.</p> <p>* Au 1^{er} mai : toutes les parties du corps de mémoire sont remises à la directrice/ au directeur (= antépénultième version)</p> <p>* entre le 01/05 et le 25/06 : avant-dernières navettes entre la directrice/ le directeur et l'étudiant.e.</p> <p>* 25 juin : finalisation du mémoire pour une soutenance avant le 14 juillet</p> <p>* soutenances de septembre : La dernière navette entre directeur/ directrice et étudiant.e sera faite avant le 14/07, quelle que soit l'avancée du travail de rédaction. <i>Les étudiants prendront leurs dispositions et leurs responsabilités pour finaliser le mémoire en autonomie pendant l'été, sans que la directrice/ le directeur ne soit tenu.e de relire les pages.</i></p> <p>Dépôt des mémoires entièrement finalisés aux 2 membres du jury au plus tard le 1^{er} septembre.</p>

¹ Ce document se compose ainsi : 4 à 5 pages de texte définissant le sujet, posant les hypothèses de recherche, faisant état de la problématique, et justifiant le choix du corpus ; + 1 à 2 pages de bibliographie indicative. Ce document est évalué de la manière suivante : (1) définition du sujet, hypothèses, problématique : 1 note / 20 ; (2) le choix du corpus, la connaissance du domaine et des sources : 1 note / 20 ; (3) bibliographie indicative, compétences linguistiques et rhétoriques en français (sauf si dérogation pour écrire le mémoire en anglais): 1 note / 20.